

*Travaux de la Chambre*

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants):** Monsieur le Président, j'ai appris, par l'opération du Saint-Esprit, que les leaders parlementaires s'étaient entretenus, mais comme je n'ai pas participé à cette discussion je voudrais savoir, à cette tribune publique que constitue la Chambre des communes, où en est le projet de loi sur la réforme électorale.

Comme le leader parlementaire du gouvernement le sait—et il suffit de lire le rapport de la commission pour le savoir—il y a dans la loi électorale actuelle une injustice fondamentale qui fait du tort aux indépendants en leur interdisant de recueillir des fonds et de donner des reçus d'impôt, ce qui constitue un élément assez fondamental du processus électoral. Franchement, j'aurais dû porter cette question devant la Cour suprême l'an dernier. J'aurais sûrement gagné, mais je ne disposais pas des fonds nécessaires à ce moment-là.

Je pense que le gouvernement a l'intention de faire adopter le projet de loi en bloc et qu'il tente d'obtenir l'agrément des parties. Je tiens à ce que le leader du gouvernement sache qu'à l'instar d'autres députés je m'intéresse de très près à ce projet de loi.

Va-t-il être présenté avant ou après le congé de mars? Je voudrais savoir à quel moment il sera déposé.

**M. Andre:** Monsieur le Président, j'espère pouvoir en obtenir une version provisoire dans quelques minutes. Je dis bien que j'espère, car je n'en suis pas sûr.

En ce qui touche la question que soulève le député, le comité de la Chambre a étudié les modifications proposées à la loi électorale pendant quelques mois. Les partis se sont entendus sur un certain nombre d'idées qui pourraient être utiles, mais dont la mise en oeuvre par le directeur général des élections est très longue. Le premier projet de loi qui sera présenté traitera en fait de ces questions.

Les dispositions relatives aux fonds, aux déductions d'impôt, aux plafonds autorisés, notamment, pourraient être arrêtées à la veille des élections et mises en oeuvre pendant les élections.

À ma connaissance, le comité travaille maintenant là-dessus et s'attend à déposer son rapport dans les semaines, et non les mois, qui viennent. Ce serait cette deuxième tranche de modifications qui serait présentée dans un projet de loi.

Nous avons certes l'intention de faire adopter ces modifications avant les prochaines élections. Nous avons investi beaucoup d'argent dans la Commission royale Lortie sur la réforme électorale, et les députés y ont travaillé très fort pendant des mois. Il me semble que ce serait rendre un bien mauvais service à tous les intéressés que de ne pas faire adopter ces modifications avant les prochaines élections.

[Français]

**M. Louis Plamondon (Richelieu):** Sur le même projet de loi, monsieur le Président, j'ai les mêmes interrogations que mon confrère, surtout si je m'en tiens à un article du journal *Le Soleil*. On y dit que les amendements proposés au projet de loi, loin d'être une réforme globale de ce projet de loi, sont plutôt dirigés contre les membres du Bloc québécois, de même que les indépendants, en ce sens qu'ils perdraient le droit de surveiller le déroulement de l'opération de recensement à titre de candidats ayant reçu le plus de votes. Également, en n'entamant pas la deuxième phase du projet de loi, on perdrait également du temps d'antenne à la télévision et à la radio.

Le ministre peut-il confirmer que, s'il fait une réforme, il la fera globalement? C'était d'ailleurs une promesse formelle de son parti qui visait à améliorer les moeurs électorales. Cet engagement était surtout dans la limitation des dépenses des grosses corporations, etc., et non pas une mini-réforme qui irait dans la basse partisanerie ou une forme de dictature, comme on voit dans certains pays, pour que certains partis gardent le contrôle sur le fonctionnement électoral et non pas les personnes ayant été élues démocratiquement.

[Traduction]

**M. Andre:** Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt, toute cette série de réformes vient de la Commission Lortie et a été examinée par un comité de la Chambre.

Le gouvernement n'est pas arrivé avec une série de propositions en disant: «voilà ce que nous proposons.» Ce qui s'est passé, c'est qu'un comité de la Chambre a examiné les recommandations et en a fait rapport. Le gouvernement a simplement vérifié ce rapport pour voir si le ministère de la Justice serait d'accord sur certains amendements concernant la Charte des droits.

Il ne faut donc pas accuser le gouvernement. Je sais que certains ont prétendu que le premier ministre était derrière cette volonté de limiter les dépenses, etc. Le